

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-007-14517/23/BM**

**■ Approbation du lancement de la déclaration d'utilité publique et demande d'ouverture de l'enquête publique préalable et de l'enquête parcellaire dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'expropriation pour le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et Gémenos  
69845**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice unique des transports et de la Mobilité Durable a approuvé le 16 décembre 2021 son plan de mobilité métropolitain, dans lequel est inscrit le Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et Gémenos (BHNS). Celui-ci figure également parmi les projets du volet mobilité du Plan Marseille en Grand.

Au niveau métropolitain, le développement de l'intermodalité passe par la mise en œuvre de lignes locales de transport collectif efficaces et coordonnées avec les modes lourds, comme les TER ainsi que les lignes du Réseau Express Métropolitain (REM). C'est dans cette logique, afin de compléter la chaîne de déplacements, que s'inscrit la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Aubagne et Gémenos.

Cette ligne de BHNS d'Aubagne et Gémenos, proposera un service de qualité et attractif, optimisé pour desservir les grands générateurs de déplacements depuis le Pôle d'Echanges Multimodal de la gare ferroviaire d'Aubagne et son centre-ville :

- La Zone d'Activités de Camp de Sarlier et son futur parking relais P + R d'une capacité de 150 places.
- La Zone Commerciale de la Martelle.
- La Zone d'Activités des Paluds.
- Le parc d'Activités de la Plaine de Jouques, à Gémenos.

Elle reprend le tracé de la ligne 1 du réseau de transport urbain et l'améliore.

Lors du comité de pilotage du 5 juillet 2019 du projet de la ligne BHNS entre Aubagne et Gémenos, en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre, le programme de l'opération a été présenté et validé par les participants. L'approbation de ce programme a fait l'objet de la délibération n° TRA 004-7093/19/CM en date du 24 octobre 2019. Le montant de l'opération BHNS entre Aubagne et Gémenos a été ainsi arrêté à 32 650 000 € HT, incluant 720 000 € HT de provisions pour acquisitions foncières. Les études de conception sont aujourd'hui finalisées et les consultations des entreprises sont en cours sur l'exercice 2023.

A ce stade des études, le projet de ligne BHNS entre Aubagne et Gémenos impacte environ 110 parcelles privées localisées pour la plupart sur la commune d'Aubagne, plus précisément sur la zone commerciale de La Martelle, et le Chemin des Paluds. Si certaines de ces parcelles, ouvertes à la circulation publique en zone d'activité, pourront faire l'objet d'un transfert à la Métropole, environ 45 d'entre elles devront faire l'objet d'une acquisition.

Pour mener à bien cette opération, la Métropole Aix-Marseille-Provence doit se rendre propriétaire de la totalité des terrains qui seront nécessaires à la réalisation des infrastructures.

Au vu des difficultés constatées, depuis plus d'un an lors des prises de contacts avec les différents propriétaires concernés en vue de négociations à l'amiable, il est proposé d'engager les procédures de Déclaration d'Utilité Publique travaux pour l'opération du BHNS entre Aubagne et Gémenos, sur l'ensemble des emprises strictement nécessaires au projet permettant ainsi d'en garantir la maîtrise foncière. Le lancement de cette procédure s'opèrera conjointement à la poursuite des négociations amiables.

Le présent rapport a ainsi pour objet, d'engager les procédures d'expropriation et d'autoriser la Présidente de la Métropole à saisir le Préfet pour solliciter l'organisation conjointe de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de l'enquête parcellaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 002-1790/17/CM du Conseil Métropolitain du 30 mars 2017 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une ligne de BHNS à Aubagne ;
- La délibération TRA 004-7093/19/CM du Conseil Métropolitain du 24 octobre 2019 approuvant le programme et la révision de l'autorisation de programme du BHNS entre Aubagne et Gémenos ;
- La délibération N° MOB-001-11063/21/CM du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence permettra de déclarer d'utilité publique la réalisation du projet du BHNS entre Aubagne et Gémenos.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement des procédures de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire afin de mettre en œuvre la procédure d'expropriation pour la réalisation du projet de BHNS entre Aubagne et Gémenos.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la mise en œuvre de la procédure d'expropriation.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête parcellaire conjointement à l'enquête susvisée.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à prendre toute disposition y concourant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS